

**PLAN RÉUSSITE EN LICENCE (et MASTER)
ACTION « Projet professionnel »**

**MERCREDI de la GÉOGRAPHIE
du 20 janvier 2010**

**LES MÉTIERS LIÉS À LA GESTION
DES ESPACES NATURELS**

-

Exemple de la réserve naturelle du massif du Pibeste

Séance animée par Stéphanie Benoist

Ancienne étudiante du Département de Géographie et Aménagement
Conservatrice de la Réserve



Source : http://www.rnr-pibeste-saintpe.com/cms/images/SIVU%20IMAGE/plan_reserve.gif

Un espace naturel ou des espaces naturels ?

Parc naturel régional, ou national, réserve naturelle, Natura 2000, ZNIEFF, sites classés, inscrits, espaces naturels, terrains du conservatoire du littoral, toutes ces appellations correspondent à des espaces jugés ou pensés naturels, dont le volet écologique est à sauvegarder. Ils peuvent être plusieurs à couvrir un même territoire, avoir des objectifs différents ou non, servir d'outils réglementaires, contractuels. Aussi, avant de vouloir travailler dans ce genre d'espace, il s'agit de savoir quels sont leurs objectifs.

Les réserves naturelles

Les réserves naturelles françaises sont fédérées dans une association, qui regroupe les personnes œuvrant dans une réserve naturelle, ainsi que les organismes gestionnaires de réserve (collectivités, associations, établissements publics...). En 2007, l'association comportait 467 membres, dont 94 % provenaient des réserves naturelles nationales (RNN) et réserves naturelles de Corse (RNC), et 53 % des réserves naturelles régionales (RNG). Les réserves naturelles ont trois statuts :

- les RNN : l'Etat a compétence de création ; elles sont au nombre de 160 sur le territoire ;
- les RNC : la collectivité territoriale de Corse a compétence de création (6 sur le territoire) ;
- les RNR : les régions ont compétence de création (160 sur le territoire).

Actuellement, le nombre des RNR doit être passé aux alentours de 190, ces réserves sont actuellement en plein développement.

Une réserve naturelle est **un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local.**

Le but d'une RN est de protéger le patrimoine naturel sur le long terme (les délais de création d'une RN sont d'une dizaine d'années, elles ne se construisent pas à la va-vite). L'accent est mis sur l'importance de la particularité de l'espace, et la gestion locale et concertée de ce même espace. Parmi ses composantes, on retrouve dans la réserve naturelle, son rôle de pôle de compétences scientifiques et techniques, le volet de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement, que ce soit pour les populations locales ou les touristes occasionnels. Elle s'intègre en cela totalement dans le concept de développement durable.

La réserve naturelle est donc :

- **créatrice de territoire**: elle définit un **espace naturel qui protège un patrimoine naturel remarquable**,
- **ce territoire est géré à des fins conservatoires**, de manière planifiée et concertée, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente,
- **c'est un lieu ouvert**, de **sensibilisation** à la protection de la biodiversité, dans une optique d'éducation à l'environnement,
- **c'est un territoire levier**, la RN devenant un **pôle de développement local durable**.

Quelques chiffres...

Les RN couvrent 2 848 902 ha protégés, dont 263 732 en France métropolitaine, et 2 585 171 ha dans les DOM TOM. Leurs surfaces peuvent varier, certaines font 0,1 ha, d'autres, comme les terres arctiques françaises, font plus de 2 millions d'ha. La plupart des RN font quelques centaines d'ha à 10 000 ha.

Les RN englobent une grande diversité de milieux, des zones humides (29 % des surfaces) aux zones de montagnes (16 % des surfaces), en passant par les zones marines (17 % des surfaces), les forêts tropicales (35 % des surfaces) et les grottes. Les espèces protégées sont principalement animales (reptiles, amphibiens, poissons, mammifères, oiseaux).

Les zones protégées peuvent être créées sur divers espaces, publics (44 % sur le domaine public maritime et fluvial, 17 % sur le domaine privé de l'État, 27 % sur les propriétés des collectivités locales) ou privés (12 %, ce pauvre pourcentage s'explique par les impératifs parfois handicapants et l'existence prévue à long terme des RN).

Les gestionnaires sont nombreux, et divers, 54 % sont des associations (ex : LPO), 27 % des collectivités (communes, région, départements, syndicats intercommunaux), 18 % des établissements publics (ONF, Parcs Naturels, Parcs nationaux), et 1 % concerne d'autres catégories. Ces gestionnaires ont pour mission de protéger et conserver le patrimoine naturel, d'acquérir des connaissances et assurer le suivi scientifique, mettre en place une police de l'environnement (nous rappelons ici que l'espace des RN est un espace réglementé), accueillir le public, à savoir développer une sensibilisation et une éducation à l'environnement, sensibiliser les populations locales, et enfin participer à la valorisation et au développement durable du territoire.

La relation au public peut se faire sous plusieurs formes. Dans 88 % des RNN, le territoire est ouvert au public, libre ou accompagné. Dans 93 % des RNN, l'éducation à l'environnement passe par des interventions dans le milieu scolaire. Dans 83 % des RNN, l'intervention auprès du public passe par des accompagnements de groupes. Pour accueillir le public tout en respectant les objectifs tels que la sauvegarde de la nature, la mise en place d'aménagements est faite sur de nombreuses réserves.

On parle d'activités indirectes concernant les activités s'inscrivant dans une démarche de développement durable en partenariat avec les autres acteurs sur le territoire. Elles concernent 80 % des RNN. On recense les activités de sports de pleine nature (57 %), la gestion pastorale (39 %, importante dans les Pyrénées pour garder les espaces ouverts), la chasse (37 %), la pêche, pisciculture et conchyliculture.

Il y a 700 salariés sur les RNN et RNC, (soit environ 450 équivalents temps plein). On y référence 14 types d'emplois dans trois grands domaines :

- dans le domaine de la conservation, surveillance et police de la nature, il y a le conservateur, le chargé de mission scientifique, le chargé d'études, le garde technicien, le garde animateur, et l'agent technique,
- dans le domaine de l'animation, de la sensibilisation, et de la communication, on référence l'animateur, le responsable de l'animation, le chargé de communication et l'agent d'accueil,
- dans le domaine de l'administration de la de la gestion interne, on recense le directeur,

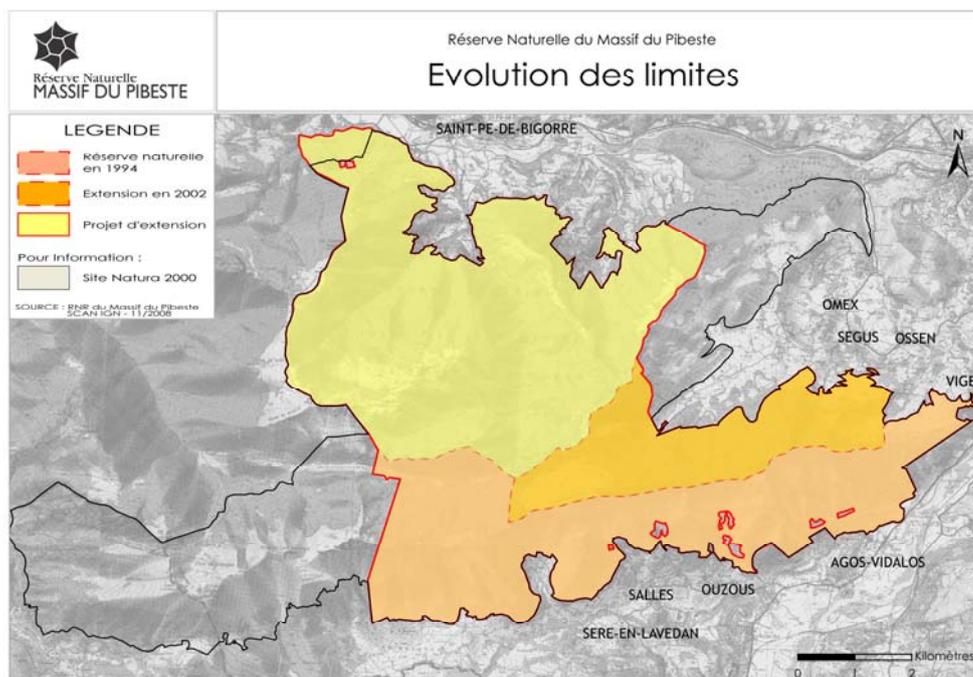
le responsable administratif et financier, le secrétaire comptable et le secrétaire.
Le travail d'administration et d'animation, prennent chacun environ 20% des ETP, la conservation concerne à peu près 60% des ETP.

Tous les 5 ans, le gestionnaire (cf. plus haut pour connaître la diversité de gestionnaires possibles pour une réserve) de la RN propose un plan de gestion. Ce plan est accepté, ou non, par le comité consultatif de gestion, composé des acteurs locaux et des usagers de l'espace : élus locaux, administrations, propriétaires, usagers et scientifiques et validé par l'autorité administrative à l'initiative du classement (Etat, Région). Le plan de gestion est le document de référence, préalable à la programmation de toute intervention.

Un exemple : la réserve naturelle régionale du massif du Pibeste-Aoulhet

Le syndicat intercommunal à vocation mixte (SIVU) fut créé en 1989 afin de mettre en place une réserve naturelle volontaire pour protéger et gérer le massif du Pibeste. En 2002, avec la loi sur la démocratie de proximité, les Régions obtiennent la compétence pour créer et gérer des réserves naturelles régionales. En 2005 paraît le décret d'application de cette loi, et en 2007 la Région Midi-Pyrénées prend la compétence de la création et de la gestion de RNR suite au transfert de compétences de l'État. Actuellement, plusieurs structures travaillent au bon fonctionnement de la Réserve Naturelle : la Région, le SIVU, le comité consultatif de gestion, et le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Au fil du temps, les limites de la réserve s'étendent, comme le montre la carte ci-dessous :



Le Pibeste, quel patrimoine naturel ?

Le massif du Pibeste se situe au cœur de formations de l'ère secondaire, en milieu karstique (d'où la profusion de grottes). Sa localisation en situation d'abri topographique par rapport aux précipitations venues de l'Ouest lui confère un microclimat propice au développement d'une flore et d'une faune particulières, à la fois d'influence montagnarde, océanique et méditerranéenne, selon les secteurs de la réserve.

Plus de 800 espèces de plantes y ont été recensées, dont 38 d'intérêt biogéographique, dans lesquelles 9 sont endémiques, et 5 espèces sont protégées au niveau mondial. L'avifaune comporte 112 espèces recensées, dont 90 protégées au niveau mondial. 6 des 13 espèces de rapaces menacées en France sont présentes dans le Pibeste (aigle botté, aigle royal, faucon pèlerin, gypaète barbu, hibou grand-duc, vautour percnoptère). 27 espèces de mammifères ont été recensées, dont 11 protégées au niveau national.

Quelles activités dans la RN du Pibeste ?

La réglementation mise en place a pour but d'encadrer les actions humaines qui ont des conséquences sur la faune et la flore. Cependant, une réserve naturelle n'a pas pour but de mettre un espace sous cloche, on peut donc y exercer des activités réglementées (sportives, notamment).



Source : www.rnr-pibeste-saintpe.com

Le métier de conservateur

Le conservateur coordonne et met en œuvre les actions de protection et de gestion de la nature sur la réserve. Il est également responsable de la gestion financière et de la gestion administrative du personnel de la réserve. Il est chargé de :

- la réalisation du dossier d'extension du plan de gestion,
- la gestion administrative et financière,
- la participation aux différents réseaux,
- la concertation avec les différents acteurs du site,
- la mise en place et la réalisation de suivis naturalistes,
- l'animation et la sensibilisation du public,
- la communication et la vulgarisation scientifique,
- l'animation du site Natura 2000,
- la police de la nature.

Les compétences requises pour être conservateur sont les suivantes :

- de bonnes bases en connaissances scientifiques, juridiques, administratives et financières,
- une connaissance concrète du site,
- une connaissance des réseaux environnementalistes et des acteurs locaux et régionaux, des milieux scientifiques,
- une capacité de travail en équipe, une bonne gestion des relations humaines dans un groupe,
- une capacité à négocier avec les collectivités territoriales et les associations locales,
- des capacités rédactionnelles et de synthèse, afin de vulgariser le savoir scientifique,
- une capacité d'ingénierie de montage de dossiers financiers complexes.

Pour aller plus loin :

<http://www.reserves-naturelles.org/accueil/accueil.asp> (site des réserves naturelles)

<http://www.rnr-pibeste-aoulhet.com/> (site de la RNR du Pibeste)

*Compte rendu établi par Marie THOMAS,
titulaire du Département de Géographie et Aménagement.*